

<b>HONORAIRES DE TRANSACTION</b>			
<b>Pour toute demande d'estimation,</b> ..... un forfait de 400 € TTC			
<b>Pour toutes transactions Immobilières ou Commerciales sur prix de vente</b>			
- en dessous de 10 000 €	forfait minimum de	2 000 € HT	2 400 € TTC
- sur la part comprise entre	10 001 € et 20 000 €	11,50 % HT	13,20 % TTC
- sur la part comprise entre	20 001 € et 75 000 €	8,50 % HT	10,20 % TTC
- sur la part comprise entre	75 001 € et 150 000€	7,00 % HT	8,40 % TTC
- sur la part comprise entre	150 001 € et 300 000€	6,00 % HT	7,20 % TTC
- sur la part comprise entre	300 001 € et 500 000€	5,50 % HT	6,60 % TTC
- sur la part supérieure à	500 001€	5,00 % HT	6,00 % TTC
Ces honoraires TVA en sus sont à la charge du Mandant (sauf stipulation contraire du mandat)			
<b>Exemple :</b> prix de vente : 120 000€ <b>honoraires :</b> 20 000x13.20%=2640€TTC			
			55 000x10.20%=5610€TTC
			12 030€ TTC
			45 000x 8.37 %=3 780€TTC
<b>HONORAIRES DE LOCATION LOCAUX D'HABITATION</b>			
<b>A la charge du bailleur</b>			
Un mois de loyer hors TVA et hors charges, correspondant aux honoraires de négociation, visites, constitution du dossier, rédaction du bail et constat d'état des lieux.			
<b>A la charge du preneur</b>			
8 € TTC par m2 correspondant aux honoraires de visite, constitution du dossier et rédaction du bail.			
3 € TTC par m2 correspondant aux frais d'établissement de l'état des lieux.			
Ces honoraires étant plafonnés à ceux versés par le bailleur : un mois de loyer hors charges et hors TVA.			
<b>HONORAIRES DE LOCATION BAUX COMMERCIAUX, PRECAIRES OU PROFESSIONNELS</b>			
Négociation et/ou rédaction du bail commercial ou professionnel :			
20 % HT du loyer annuel HT, plus honoraires de transaction (*) si droit d'entrée			
Négociation et/ou rédaction du bail précaire :			
20 % HT sur la totalité des loyers HT de la durée du bail précaire			

Les sommes fixes indiquées ci-dessus, sont majorées de la TVA au taux en vigueur et révisées au 1er janvier de chaque année.

Cabinet adhérent à la Caisse de Garantie CEGC (Compagnie Européenne de Garanties et Cautions), 16 rue Hoche – Tour KUPKAB – TSA39999 – 92919 La DEFENSE Cedex, pour un montant de 5.700.000€ au titre de l'activité de syndic de copropriété, 2.900.000€ au titre de l'activité de gestion immobilière et 180.000€ au titre de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et titulaire de la carte professionnelle N° 1401 2016 000 008 695 délivrée par la CCI de Caen le 10/06/2016. Titulaire d'un contrat d'assurance responsabilité civile professionnelle auprès de MMA IARD, 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS CEDEX 9. Tarif applicable à compter du 01/01/2018.